



Non respect des distances de sécurité

Par **Bla39**, le 12/08/2017 à 11:06

BONJOUR marque de politesse

Le 10 août dernier, mon épouse et moi rentrions d'un séjour dans le haut Doubs. A la sortie de Besançon, en direction de Lons le Saunier nous étions à l'arrêt à l'entrée d'un rond point (respect des priorités). Derrière nous était également à l'arrêt un véhicule de la Gendarmerie. A un moment j'ai remarqué que le gendarme passager tenait dans sa main un micro et qu'il était vraisemblablement en conversation.

Peu après la côte de Larnod (très sinueuse) nous avons été appréhendé par une patrouille motorisée qui nous a intimé l'ordre de nous arrêter dans un parking. Après les vérifications d'usage il nous a été signifié que la raison de notre interpellation était le non respect des distances de sécurité car selon le dire du gendarme verbalisateur nous étions suivi depuis au moins 2 kilomètres ce qui est absolument faux car à aucun moment nous avons remarqué leur présence dans nos rétroviseurs. Mis à part une décision unilatérale de leur part, nous ne comprenons pas la raison du PV électronique qui conduira à une amende de 90 € et un retrait de 3 points. Est-ce normal ? Peut-on espérer un recours gracieux ?

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Lag0**, le 12/08/2017 à 18:40

Bonjour,

Que vous n'ayez pas remarqué la voiture de gendarmerie ne veut pas nécessairement dire qu'elle n'était pas là. De toute façon, le PV fait foi jusqu'à preuve du contraire, donc pour contester, il va vous falloir démontrer que les constatations des gendarmes sont fausses. Pas

facile...

Par **Bla39**, le **12/08/2017** à **18:55**

C'est vrai que ce ne sera pas facile. Contester un excès de vitesse devant une preuve radar me semble mission impossible par contre, verbaliser par rapport à un non respect des distances de sécurité repose uniquement sur les affirmations d'un agent verbalisateur sans qu'aucune preuve matérielle n'existe (mesure chronométrique de la distance entre les véhicules, photos aériennes montrant l'effraction...). Je ne vais pas entamer des poursuites qui finiraient par être ultras pénalisantes mais j'aimerais quand même montrer qu'un automobiliste n'est pas qu'une vache à lait, manipulée au bon vouloir des gendarmes afin d'alimenter les caisses de l'état.

Par **morobar**, le **12/08/2017** à **19:48**

Bonjour,

[citation]manipulée au bon vouloir des gendarmes afin d'alimenter les caisses de l'état.[/citation]

Vous êtes bien le premier à déclarer que les gendarmes inventent de fausses accusations juste histoire d'en mettre plein la poche au Trésor Public.

Je veux bien croire qu'on peut ne pas partager l'appréciation des gendarmes sur une prétendue infraction, genre refus de priorité sur un rond-point lorsque le véhicule prioritaire est encore à 20 m du rond point...

Le non respect des distances de sécurité est une infraction que nous commettons tous, si le véhicule précédent ralentit on se sait trop pourquoi, sachant qu'avec le freinage actuel des véhicules on peut souvent laisser venir.

Par **BrunoDeprais**, le **13/08/2017** à **09:05**

Bonjour

Etant donné que vous n'avez pas vu de voiture de gendarmerie derrière vous (et encore, ce genre de recherche d'infraction est plutôt du domaine des BMO qui circulent souvent en banalisée), qui vous dit que vous n'avez pas été vu par un hélicoptère, méthode régulièrement utilisée également?

Par **Lag0**, le **13/08/2017** à **09:12**

[citation]qui vous dit que vous n'avez pas été vu par un hélicoptère, méthode régulièrement utilisée également?[/citation]

Uniquement sur autoroute...

Par **Bla39**, le **13/08/2017** à **09:14**

L'infraction routière a peut-être été relevée à bord d'un hélicoptère mais j'ai quand même des doutes car il s'agissait d'une route sinueuse, serpentant dans une colline fortement ombragée et là...Par contre, le fait d'avoir été piégé par une patrouille motorisée de la Gendarmerie Nationale ne va modifier l'appréciation que je porte d'une façon générale aux militaires qui assurent avec brio la sécurité du sol français et qui parfois, en paient un lourd tribut.

Par **BrunoDeprais**, le **13/08/2017** à **09:27**

Merci LagO pour la précision.

Pour Bla, sachez que les BMO ont des missions.

Un jour c'est recherche de ci, l'autre de ça, etc.....et vous savez lorsqu'il font des "3-7" en plein hiver, ils ne rigolent pas forcément, et même si ça enlève des points, des permis, ça sauve des vies en retirant de la route le jeune complètement alcoolisé qui sort de boîte de nuit.

Par **morobar**, le **13/08/2017** à **21:52**

Bonsoir,

[citation]Uniquement sur autoroute[/citation]

Non,

Aussi sur les grandes voies comme la route Centre Europe Atlantique ou RCEA.

Par **Lag0**, le **14/08/2017** à **11:45**

On est d'accord...

Disons pour faire simple qu'avec le coût de l'heure de vol d'un hélico (un peu plus de 3000€), ils ne vont pas s'amuser à surveiller le chemin vicinal 28 de Trifouillis les Oies pour chopper une infraction par an.

On ne met un hélico que là où il y a une chance de rentabiliser l'opération...